

# CANDRIAM MM LONG/SHORT GLOBAL

FONDS COMMUN DE PLACEMENT(FCP) DE DROIT FRANCAIS

## RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 29 décembre 2023

**Myria** Asset  
Management

**MYRIA ASSET MANAGEMENT**

Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES  
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Nanterre 804 047 421  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

# SOMMAIRE

<b>Acteurs .....</b>	<b>3</b>
<b>Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...</b>	<b>4</b>
<b>Autres informations.....</b>	<b>10</b>
<b>Rapport d'activité de l'OPCVM Maître .....</b>	<b>15</b>
<b>Rapport certifié du commissaire aux comptes .....</b>	<b>17</b>

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Evolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 29 décembre 2023**

# Acteurs

## **Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT**

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 804 047 421  
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039  
Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - France

## **Gestionnaire financier par délégation : CANDRIAM**

Agréé par la CSSF le 1er Avril 2004 en tant que société de gestion d'OPCVM sous le numéro S00000626 et inscrite depuis le 3 juillet 2014 en tant qu'AIFM sous le numéro A00000634  
Siège social : SERENITY – Bloc B / 19-21 route d'Arlon / L-8009 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg)

La gestion financière est assurée directement par CANDRIAM et/ou par une ou plusieurs de ses succursales et notamment : .

### **Candriam – Succursale Française**

40, rue Washington 75408 Paris Cedex 08

### **Candriam – Belgian Branch**

Avenue des Arts 58 / 1000 Brussels (Belgique)

## **Dépositaire : CACEIS Bank**

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 280 677 691,03 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722  
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)  
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge – France  
Adresse postale : 12, place des Etats-Unis – CS 40083 – 92549 Montrouge CEDEX - France

## **Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration**

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481  
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge – France  
Adresse postale : 12, place des Etats-Unis – CS 40083 – 92549 Montrouge CEDEX - France

## **Commissaire aux comptes : PRICEWATERHOUSE AUDIT, représenté par Monsieur Amaury COUPLEZ**

63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine cedex - France

# Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

**FORME JURIDIQUE** : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

**FONDS MULTI-PARTS** : Oui

**CODE ISIN** :

- part C EUR : FR0010234898
- Part F EUR : FR0000974412
- part M EUR : FR0010234914
- part I EUR : FR0011591056
- part K EUR : FR0011591049
- part I USD H : FR0010922500
- part F USD H : FR0010501072

**CLASSIFICATION** : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : Fonds de multigestion alternative

**AFFECTATION DES RÉSULTATS** : Capitalisation

**OBJECTIF DE GESTION**

L'objectif du FCP est la recherche d'un gain absolu et d'obtenir une performance, nette de frais de gestion, supérieure à l'indice de référence propre à chacune des différentes catégories de parts (€STR Capitalisé pour les parts libellées en Euro, EFFF Capitalisé + pour les parts libellées en USD) sur la durée de placement recommandée, avec un objectif de volatilité annuelle moyenne de 5% (8% au maximum), principalement par le biais d'OPC ou de fonds d'investissement mettant en oeuvre des stratégies de gestion alternative.

Le gérant ne peut contracter d'obligation de résultats. L'objectif mentionné est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché de la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du FCP.

**INDICATEUR DE RÉFÉRENCE**

L'indice retenu ne prend pas explicitement en compte de critères de durabilité.

- pour les parts C EUR, F EUR, M EUR, I EUR et K EUR : €STR Capitalisé Il représente le taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunts au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro.

Il est fourni par European Money Markets Institute qui est une entité enregistrée auprès de l'AEMF conformément aux dispositions de l'article 34 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n°596/2014.

Il est disponible sur le site Internet <https://www.emmi-benchmarks.eu>

- pour les parts I USD H et F USD H : Effective Federal Funds Rate Capitalisé – EFFF ou Fed Fund. Il représente le taux auquel les institutions de dépôt négocient entre elles les fonds fédéraux (soldes en USD détenus auprès des banques de la Réserve fédérale) au jour le jour ;

Il est fourni par Federal Reserve Bank of New York (New York Fed)

Il est disponible sur le site Internet : <https://apps.newyorkfed.org/markets/autorates/fed%20funds>

La Société de Gestion délégataire a mis en place des plans écrits et solides qui couvrent les hypothèses dans lesquelles l'indice de référence n'est plus publié ou en cas de modification substantielle dans sa composition. La Société de Gestion délégataire, sur base de ces plans et si cela semble approprié, choisira un autre indice de référence. Tout changement d'indice de référence sera pris en compte dans le prospectus qui sera modifié à cet effet. Ces plans sont disponibles, sur demande, au siège social de la Société de Gestion délégataire.

La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de ces indicateurs.

Le FCP n'est pas un OPC indiciel.

La performance du FCP sera calculée en cohérence avec la valorisation du portefeuille.

## **STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT**

Ce fonds est classifié Article 6 du Règlement SFDR, c'est-à-dire qu'il ne prend pas particulièrement en compte une analyse des aspects ESG et plus précisément, le fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable et ne promeut pas spécifiquement des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Les investissements du FCP concernent des OPC ou fonds d'investissement utilisant tous les différents types de gestion alternative (long/short « acheteur/vendeur), systématique, discrétionnaire, relative value, arbitrage, etc. mais principalement les gestions « long/short) ou de gestion classique (long only) appliquées à toutes classes d'actifs financiers et principalement aux marchés actions. Les investissements du FCP sont diversifiés, en termes de marchés, de méthodologies de gestion et de gérants. Le FCP ne pourra pas investir plus de 10% de l'actif net dans un seul OPC ou fonds d'investissement sous-jacent de gestion alternative. La gestion est diversifiée et discrétionnaire selon les anticipations du gérant.

Le FCP investit principalement dans des OPC ou fonds d'investissement ayant recours aux stratégies dites « long/short », et à moindre degré dans d'autres stratégies de gestion alternative. Le FCP pourra également avoir recours à de nouveaux outils de gestion.

Les stratégies « long/short » (« acheteur/vendeur ») ont pour caractéristique principale de gérer simultanément (a) des positions « long » (« acheteur ») constituées de titres ayant un potentiel de hausse et (b) des positions « short » (« vendeur ») constituées de titres ayant un potentiel de baisse, avec la possibilité de faire varier, selon les scénarios économiques, l'exposition nette au marché qui en résulte. Part de l'actif : de 0 à 100%.

Les stratégies « arbitrage/relative value » ont pour objectif d'exploiter des anomalies dans la formation des prix au sein de différentes catégories d'actifs. Ces stratégies portent sur des actions, des obligations convertibles, d'autres instruments de taux, etc. Part de l'actif : de 0 à 30%.

Les stratégies « long only » visent à prendre des positions directionnelles sur toutes classes d'actifs et plus particulièrement sur les actions. Part de l'actif : de 0 à 20%.

Les stratégies et les OPC ou fonds d'investissement sous-jacents sont sélectionnés au moyen d'un processus structuré, géré en interne par le délégataire de gestion financière Candriam. Ce processus s'inscrit en permanence dans l'analyse macro-économique des marchés financiers. Il fait intervenir des critères quantitatifs et qualitatifs dans la sélection des stratégies et des OPC ou fonds d'investissement sous-jacents.

A la fois pour les investissements gérés en direct et/ou les fonds sous-jacents, le fonds ne prend pas systématiquement en compte les principaux impacts négatifs sur la durabilité pour l'une ou l'autre des possibles raisons suivantes :

- Tout ou partie des entreprises émettrices ne fournissent pas suffisamment de données PAI,
- L'élément PAI n'est pas considéré comme un élément prédominant dans le processus d'investissement du fonds,
- Le fonds utilise des produits dérivés pour lesquels le traitement des éléments PAI n'est pas encore défini et normalisé".
- Les fonds sous-jacents peuvent ne pas prendre en compte les principales incidences négatives sur la durabilité telles que définies par la Société de Gestion et/ou le délégataire.

### Alignement sur la taxonomie

Pour les fonds n'ayant pas d'objectif d'investissement durable et qui ne promeuvent pas spécifiquement des caractéristiques environnementales et/ou sociales, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Pour obtenir plus d'information, merci de consulter le code de transparence sur le site de la Société de Gestion déléataire :

<https://www.candriam.com/en/private/market-insights/sri-publications/#transparency>

### **INFORMATION RELATIVES AU REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE**

La stratégie du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. Il ne promeut aucun investissement durable : ni d'objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. A ce titre, aucune approche extra-financière n'est intégrée dans la stratégie d'investissement et il n'y a aucune prise en compte des incidences négatives sur les risques de durabilité. La stratégie de gestion de ce fonds est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie ».

### **PROFIL DE RISQUE DU FCP**

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du Fonds Candriam MM Long Short Global, les risques pour le porteur sont les suivants :

Sur une période correspondant à l'horizon de placement recommandé (5 ans), le profil général de risque, mesuré en termes de volatilité, est relativement réduit, comparé à la volatilité des marchés financiers actions, en raison de la diversité des stratégies et des gérants auxquels le FCP a recours ainsi qu'en raison de la diversité des marchés géographiques sur lesquels ces gérants interviennent.

Le FCP est exposé à divers types de risques (voir ci-dessous) qui se matérialisent rarement simultanément, en raison de sa nature de fonds de fonds. Par ailleurs, ces différents types de risque affectent certaines stratégies plus que d'autres, à des degrés divers dans le temps et dans des proportions variables selon les gérants au sein d'une même stratégie. Pour tous les types de risque indiqués ci-dessous, leur matérialisation se traduirait par une baisse possible de la valeur liquidative.

#### Risques portant sur les actifs sous-jacents :

➤ **Risque de perte en capital**

Risque de baisse de la VL consécutive à la matérialisation de l'un ou de plusieurs des risques indiqués ci-dessus. Dans un tel cas, un porteur n'est pas assuré de retrouver le capital initialement investi. Ce risque existe mais est réduit par la grande diversification du portefeuille des OPC ou fonds d'investissement sous-jacents.

➤ **Risque de marché**

Le risque lié à une baisse généralisée des marchés financiers, actions et/ou obligataires.

➤ **Risque de liquidité**

Risque lié à une forte baisse (ou même à la disparition) de la demande pour un actif ou une classe d'actifs, se traduisant par une chute de la valeur du ou des actifs concernés.

➤ **Risque de taux**

Risque lié à des variations du niveau des taux d'intérêt. Cette catégorie de risque peut affecter la plupart des stratégies d'arbitrage que le FCP utilise.

➤ **Risque de volatilité**

Risque lié à une variation de la volatilité des marchés financiers. Ce risque concerne principalement les OPC ou fonds d'investissement sous-jacents du FCP ayant recours à des stratégies d'arbitrage.

➤ **Risque de change**

Risque lié aux fluctuations des taux de change. L'investisseur est exposé, directement ou indirectement au risque de change, mais la société de gestion se réserve la possibilité de procéder à des couvertures de change. Par ailleurs, les catégories de parts libellées en devises différentes de la devise de référence du portefeuille du FCP feront l'objet d'une couverture, qui tendra à être totale et systématique, du risque de change.

➤ **Risque de crédit**

Risque lié à une détérioration de la capacité pour un débiteur de faire face à ses engagements. Cette catégorie de risque peut affecter certaines stratégies de gestion alternative auxquelles le FCP a recours (arbitrage actions, arbitrage événements/fusions).

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, produits de taux, etc.). Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

➤ **Risque de modification de l'indice de référence par le fournisseur de cet indice**

L'attention des porteurs de parts est attirée sur l'entière discrétion du fournisseur d'indice de référence de décider et ainsi de modifier les caractéristiques de l'indice de référence concerné pour lequel il agit en tant que sponsor. Selon les termes du contrat de licence, un fournisseur d'indices peut ne pas être tenu de fournir aux détenteurs de licence qui utilisent l'indice de référence concerné un préavis suffisant de toute modification apportée à cet indice de référence. En conséquence, la Société de Gestion ne sera pas nécessairement en mesure d'informer à l'avance les porteurs de parts du fonds des changements apportés aux caractéristiques de l'indice de référence concerné par le fournisseur d'indice.

➤ **Risque en matière de durabilité**

Le risque de durabilité fait référence à tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui pourrait affecter la performance et/ou la réputation des émetteurs dans le portefeuille.

Les risques de durabilité peuvent être subdivisés en 3 catégories :

- Environnemental : des événements environnementaux peuvent créer des risques physiques pour les entreprises du portefeuille. Ces événements pourraient par exemple découler des conséquences du changement climatique, de la perte de biodiversité, du changement de la chimie des océans, etc. Outre les risques physiques, les entreprises pourraient aussi être impactées négativement par des mesures d'atténuation adoptées en vue de faire face aux risques environnementaux. Ces risques d'atténuation impacteront différemment les entreprises selon leur exposition aux risques susmentionnés et leur adaptation à ceux-ci.
- Social : renvoie aux facteurs de risque liés au capital humain, à la chaîne d'approvisionnement et à la façon dont les entreprises gèrent leur impact sur la société. Les questions relatives à l'égalité des genres, aux politiques de rémunération, à la santé et la sécurité et aux risques associés aux conditions de travail en général relèvent de la dimension sociale. Les risques de violation des droits humains ou des droits du travail au sein de la chaîne d'approvisionnement font également partie de la dimension sociale.
- De gouvernance : ces aspects sont liés aux structures de gouvernance telles que l'indépendance du conseil d'administration, les structures de gestion, les relations avec les travailleurs, la rémunération et la conformité ou les pratiques fiscales. Les risques liés à la gouvernance ont comme point commun qu'ils proviennent d'un défaut de surveillance de l'entreprise et/ou de l'absence d'incitant poussant la direction de l'entreprise à faire respecter des normes élevées en matière de gouvernance.

Le risque de durabilité peut être spécifique à l'émetteur, en fonction de ses activités et ses pratiques, mais il peut aussi être dû à des facteurs externes. Si un événement imprévu survient chez un émetteur spécifique tel qu'une grève du personnel, ou plus généralement une catastrophe environnementale, cet événement peut avoir un impact négatif sur la performance du portefeuille. Par ailleurs, les émetteurs adaptant leurs activités et/ou politiques peuvent être moins exposés au risque de durabilité.

Afin de gérer l'exposition au risque, les mesures d'atténuation peuvent être les suivantes :

- exclusion d'activités ou d'émetteurs controversés
- exclusion d'émetteurs sur la base de critères durables
- intégration des risques de durabilité dans la sélection des émetteurs ou le poids des émetteurs dans le portefeuille
- engagement et saine gestion des émetteurs

Le cas échéant, ces mesures d'atténuation sont décrites dans la section du prospectus consacrée à la politique d'investissement du fonds.

## **GARANTIE OU PROTECTION**

Non applicable

Le FCP est régi par les lois et règlements applicables aux organismes de placement collectifs.

Les principaux droits et obligations des porteurs sont indiqués dans la documentation réglementaire de l'OPC.

Tout litige lié à l'investissement dans l'OPC est soumis au droit français et à la compétence des juridictions françaises.

## **COMPOSITION DE L'ACTIF**

### ➤ **Les actifs hors dérivés intégrés**

#### Actions et titres donnant accès au capital

Le FCP pourra aussi occasionnellement et à titre accessoire investir directement dans des valeurs mobilières françaises ou internationales, pour faire face ponctuellement à une insuffisance d'opportunités d'investissement dans des OPCVM, FIA ou fonds d'investissement correspondant aux objectifs de gestion du FCP.

#### Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP pourra aussi occasionnellement et à titre accessoire investir directement dans des obligations et autres titres de créances, de toute zone géographique, de tout rating, de tout secteur, de toute capitalisation et dont l'utilisation est cohérente avec ses objectifs de gestion, pour faire face ponctuellement à une insuffisance d'opportunités d'investissement dans des OPCVM, FIA ou fonds d'investissement correspondant aux objectifs de gestion du FCP.

#### Actions et parts d'OPCM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger.

- jusqu'à la totalité de son actif en parts ou actions d'OPCVM, de droit français ou européen, relevant de la directive 2009/65/CE,
- jusqu'à la totalité de son actif net en parts ou actions de FIA de droit français,
- jusqu'à la totalité de son actif net en parts ou actions de FIA établis dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou de fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères fixés par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.
- jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou fonds d'investissement eux-mêmes investis à plus de 10% en parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement ou en parts ou actions de fonds d'investissement de droit étranger ne respectant pas les critères fixés par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le FCP pourra investir dans des OPCVM, des FIA ou des fonds d'investissement, de droit français ou étrangers, gérés (en direct ou par délégation) ou conseillés, par une des entités du groupe Candriam.



➤ **Les instruments dérivés**

Afin de poursuivre l'objectif de gestion, le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré, français ou étrangers.

Le gérant pourra avoir recours, entre autres, aux instruments suivants : contrats à terme sur devises, options d'achat ou de vente sur indices actions ou produits de taux, contrats « futures », etc. Il est précisé que le FCP n'aura pas recours aux Total Return Swaps (TRS).

La somme des engagements nets résultant de ces opérations peut représenter jusqu'à 125% de son actif net.

En vue de couvrir le portefeuille, partiellement ou en totalité, le gérant pourra prendre des positions ayant recours aux instruments précédemment cités.

En vue de tendre à une couverture systématique et totale de l'exposition au risque de change des catégories de parts libellées en devises autres que la devise de référence du portefeuille du FCP, le gérant aura recours à des instruments financiers à terme. Cette couverture est assurée au moyen d'instruments financiers réduisant au minimum l'impact des opérations de couverture sur les autres catégories de parts du FCP.

En vue d'exposer le portefeuille, en cohérence avec l'objectif de gestion, le gérant pourra avoir recours aux mêmes instruments à titre accessoire et en complément des stratégies utilisées par les OPCVM, les FIA et fonds d'investissement sous-jacents, sans qu'ils ne modifient significativement le niveau de risque ou l'orientation de gestion du portefeuille.

➤ **Instruments intégrant des dérivés**

Aucun en tant que tel mais les OPCVM, les FIA et fonds d'investissement dans lesquels le FCP investira sont susceptibles d'avoir recours à leur niveau à des instruments dérivés.

➤ **Les dépôts**

Occasionnellement, selon les liquidités disponibles et le calendrier probable de ses investissements, le FCP est susceptible de recourir à des dépôts, en lieu et place de placements dans des OPC monétaires, afin d'optimiser la gestion de ses liquidités.

➤ **Emprunts d'espèces**

10% maximum de l'actif, conformément à la réglementation, soit pour fournir une liquidité supplémentaire à l'occasion de rachats, soit pour faire face à des décalages de trésorerie à l'occasion de souscriptions.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

Néant.

## **CHANGEMENTS INTERVENUS**

- 15 décembre 2023

Introduction des gates

**Ajout d'un dispositif de plafonnement des rachats (connu sous le nom de « Gates »)**<sup>1</sup> : ce mécanisme de gestion de la liquidité permet d'étaler, à titre provisoire quand des circonstances exceptionnelles l'exigent, les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives, dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective afin de garantir l'équilibre de gestion de l'OPC et donc l'égalité des porteurs.

## **CHANGEMENTS ENVISAGÉS**

Néant.

## **POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION**

### Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2023.

### Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations de l'UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2023, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

### Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2023 : 13, dont 7 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2023 : 1 097 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 685 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 411 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 885 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 211 milliers d'euros de rémunérations variables

## **FRAIS**

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux/ montant TTC* maximum
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de gestion	Actif net	Part C EUR : 1,50%
		Part F EUR : 1,80%
		Part K EUR : 0,80%
		Part I EUR : 1%
		Part M EUR : 0,1%
		Part I USD H : 1,00%
		Part F USD H: 1,80%
Frais indirects maximum :	Actif net	2% maximum en moyenne pondérée par les positions sur les sous-jacents sur l'exercice. Cela n'inclut pas les éventuels
frais de gestion		

Commissions - Souscription :  - Rachat		frais indirects variables liés à la performance des OPC sous-jacents.  Néant, à l'exception des éventuels droits acquis aux OPC sous-jacents (1% maximum).  Néant
Commissions de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	5% TTC de la performance au-delà de celle de l'indicateur de référence qui se compose d'un high water mark et d'un hurdle (cf ci-dessous). Néant pour les parts I EUR, I USD H et M EUR

\* La Société de Gestion n'ayant pas opté à la TVA, ces frais sont facturés sans TVA et le montant TTC est égal au montant hors taxes.

Les frais de gestion seront directement comptabilisés et pris en compte dans le calcul de la VL. Sont pris en compte les frais du gestionnaire, les frais du dépositaire, les honoraires de commissaires aux comptes et les autres frais administratifs.

### **Indicateur de référence**

L'Indicateur de Référence se compose des deux éléments suivants :

- Un high-water mark (HWM) qui correspond à un premier actif de référence basé sur la plus haute VL atteinte à la fin d'un exercice à partir du 31/12/2021.

Le HWM initial correspond à la VL du 31/12/2021. En cas d'activation ultérieure d'une nouvelle catégorie de parts ou de réactivation d'une catégorie de parts préexistante, la VL initiale de (re-)lancement de cette nouvelle part sera retenue comme HWM initial.

- Un hurdle qui correspond à un deuxième actif de référence déterminé en supposant un placement théorique des actifs au taux de rendement minimal, qui augmente des montants de souscriptions et diminue proportionnellement aux montants de rachats. Dans l'hypothèse où ce taux de rendement minimal est négatif, un taux de 0% est appliqué pour déterminer le hurdle.

L'application d'un HWM garantit que les investisseurs ne se verront pas facturer de commission de surperformance tant que la VL ne dépasse pas la plus haute VL atteinte à la fin d'un exercice social à partir du 31/12/2021.

Cette rémunération variable permet d'aligner les intérêts du Gestionnaire avec ceux des investisseurs, et d'être en lien avec le couple rendement-risque du FCP.

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds maître au titre de l'exercice clos au 29/12/2023 est de :

Part F USD FR0010501072 : 3,37%

Et se décompose comme suit :

- 1,80% de frais de gestion propres
- 1,56% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds Maître
- 0,01% de rétrocessions

Part F EUR FR0000974412 : 3,37%

Et se décompose comme suit :

- 1,80% de frais de gestion propres
- 1,56% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds Maître
- 0,01% de rétrocessions

Part M FR0010234914 : 1,67%

Et se décompose comme suit :

- 0,10% de frais de gestion propres
- 1,56% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds Maître
- 0,01% de rétrocessions

Part C FR0010234898 : 3,07%

Et se décompose comme suit :

- 1,50% de frais de gestion propres
- 1,56% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds Maître
- 0,01% de rétrocessions

Part I FR0011591056 : 2,57%

Et se décompose comme suit :

- 1,00% de frais de gestion propres
- 1,56% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds Maître
- 0,01% de rétrocession

# Autres informations

## **EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE**

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier par délégation exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

## **LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES**

Candriam sélectionne les intermédiaires pour les grandes classes d'instruments financiers (obligations, actions, produits dérivés), auprès desquels elle transmet des ordres pour exécution. Cette sélection s'effectue notamment sur base de la politique d'exécution de l'intermédiaire et ce dans le respect de la « Politique de sélection des intermédiaires financiers, auprès desquels Candriam transmet des ordres pour exécution pour le compte des OPC qu'elle gère ».

Les facteurs d'exécution pris en compte sont notamment : le prix, le coût, la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille et la nature de l'ordre.

En application de la procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers et des contreparties et sur base d'une demande émanant du gérant, le Comité Broker (« Broker Review ») de Candriam valide ou refuse toute demande de nouvel intermédiaire financier.

Ainsi, en application de cette politique, une liste par type d'instruments (actions, taux, monétaires, dérivés) des brokers autorisés et une liste des contreparties autorisées sont maintenues.

Par ailleurs, périodiquement, dans le cadre de la "Broker Review", est passée en revue la liste des brokers agréés afin de les évaluer selon plusieurs filtres et d'y apporter toute modification utile et nécessaire.

Par ailleurs la société de gestion ou le délégataire perçoit aucune commission en nature.

## **RISQUE GLOBAL**

La méthode de calcul du risque global du FCP est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition du FCP aux marchés pourra être porté autour de 110% de son actif net, pouvant temporairement dépasser ce seuil en cas de valorisation des marchés d'actions.

## **POLITIQUE DE DISTRIBUTION**

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation

## **RÈGLES D'INVESTISSEMENT**

L'OPCVM respectera les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

## **TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE**

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

## **TRANSPARENCES DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).**

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

## **LE POURCENTAGE D'EXPOSITION SOUS-JACENTE ATTEINTE AU TRAVERS DE L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS S'ÉLÈVE À :**

Pourcentage des actifs du Fonds faisant l'objet d'un traitement particulier en raison de leur nature non-liquide

**Profil de risque des fonds**

NOM	DOMICILE	STATUT JURIDIQUE	AIFM BRUT 29/12/2023	ENGAGEMENT AIFM 29/12/2023
Candriam MM Long/Short Global	France	AIF	102.32%	100.04%

# Rapport d'activité de l'OPCVM

## « Candriam MM Long / Short Global »

### **LE RAPPORT DE GESTION** **JANVIER 2023 - DECEMBRE 2023**

Le fonds Candriam MM Long Short Global est classé sous article 6 du règlement SFDR. Il n'intègre pas systématiquement les caractéristiques ESG dans son cadre de gestion. Néanmoins, les risques de durabilité sont pris en compte dans les décisions d'investissement par la politique d'exclusion de Candriam qui exclut certaines activités controversées.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités.

Après une réévaluation rapide et violente des primes de risque des actifs au cours de l'année 2022, l'environnement de marché au cours des 12 derniers mois se terminant en décembre 2023 peut être qualifié de relativement bénin par rapport aux attentes des investisseurs à l'aube de l'année 2023. Les prévisions consensuelles d'un atterrissage brutal de l'économie ne se sont pas concrétisées, en particulier aux États-Unis où la vigueur de la consommation privée a contribué à la résilience de l'économie. L'inflation et la croissance économique ralentissaient progressivement et pointaient dans la bonne direction, mais d'autre part, les données sur l'emploi et les niveaux de consommation privée restaient élevés.

Le premier trimestre 2023 a été tendu, les investisseurs souhaitant voir au-delà des incertitudes actuelles concernant les projections de croissance économique et de bénéfices. Cette situation a conduit à une dynamique de marché où les actifs à durée longue, ont surperformé les secteurs cycliques tels que l'énergie, les services financiers et les matériaux. Curieusement, bien que le trimestre ait été très difficile et volatil, la chute des rendements souverains, a semblé être la seule trace dans les valorisations des actifs financiers que nous étions proches d'une crise systémique bancaire. En mars, nous avons réussi à atténuer la volatilité du marché et à limiter la baisse. Nos plus grands détracteurs au cours de la période ont été les stratégies négativement exposées aux secteurs impactés par l'important rallye sur les émissions souveraines. Malgré l'effondrement de plusieurs banques aux États-Unis et la mise en place de lignes de liquidités d'urgence pour assurer la stabilité financière, les marchés d'actions se sont redressés. Malgré une faible génération d'alpha dans l'ensemble du secteur, le fonds a fait preuve d'une forte résilience au cours du trimestre générant une performance légèrement négative.

Au cours du premier semestre, on peut dire que les "bulls" ont pris le dessus sur les "bears". Malgré l'apparition d'une crise bancaire et les nombreux défis politiques et économiques à venir, la volatilité du marché est restée modérée grâce à la résistance de l'économie américaine. Bien que l'économie mondiale continue d'indiquer un ralentissement, la résistance du consommateur américain a permis d'étayer le scénario d'un atterrissage en douceur. Toutes ces incertitudes ont contribué à un environnement de marché relativement nerveux où l'inflation pointe dans la bonne direction mais ne diminue pas assez vite, où l'économie ralentit mais pas autant que prévu. Les stratégies axées sur l'alpha ont continué d'éprouver des difficultés à surperformer dans un marché relativement directionnel et peu discriminant. Le fonds a généré une performance positive mais modérée au cours du trimestre, grâce aux contributions positives des allocations long short equity ayant un biais au long au marché.

Au cours du troisième trimestre, toutes les stratégies, à l'exception d'une seule, les marchés émergents, ont été positives. Les principaux moteurs de performance ont été les stratégies Long-Short Equity et

Event Driven. La stratégie Long/Short, a été remise sur les rails grâce à la dispersion et à un comportement plus rationnel, à la fois sur les positions longues et shorts. Les fonds Event Driven ont bénéficié du rétrécissement des spreads des opérations de M&A. Le troisième trimestre a été solide pour notre stratégie malgré la mauvaise performance du marché des actions et du marché obligataire. Cela souligne une fois de plus notre décorrélation par rapport aux classes d'actifs traditionnelles.

Au cours du quatrième trimestre, le fonds a bénéficié de l'environnement positif des marchés, avec l'espoir d'un scénario "goldilocks" conduisant les marchés d'actions près de leurs plus hauts historiques, tandis que les taux à long terme baissaient rapidement en anticipation d'un grand nombre de réductions de taux par les banques centrales en 2024, et en particulier par la Fed. Toutes les stratégies ont été orientées à la hausse au cours du Q4 grâce à ce changement général des discours des banquiers centraux : les stratégies Long Short Equity ont bénéficié de ce rallye trimestriel de fin d'année, tandis que les gérants Event Driven ont profité de l'augmentation de l'optimisme mondial.

### **Performances :**

Sur l'exercice arrêté au 29 décembre 2023, le fonds a réalisé une performance de :

- part C EUR FR0010234898 : 2,32%
- part M EUR FR0010234914: 3,76%
- part I EUR FR0011591056: 2,83%
- part F USD H FR0010501072: 3,88%
- Part F EUR FR0000974412 : 2,01%

contre 3,27% % pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.



## Principaux mouvements de CANDRIAM MM LONG/SHORT GLOBAL M EUR

Achats	
Nom	Montant en €
LU1569900605/HELIPERFCLEEUR	948 385.36
LU2511867405/FRANKLIN K2 ACTUSRAY	796 101.37
LU0391999470/CANDRIAM MMEA ZEURC	586 497.17
LU1861219290/BR EM COM AB RT I2 C	122 705.70

Ventes	
Nom	Montant en €
IE00BD3DX293/MAJEDIE AM TORTOISE	-1 550 418.72
KYG9116J1031/TT M/C EUROPE-A	-1 517 104.32
XFCS00X0N738/ALVENTO LS EQUITY F	-1 490 402.73
LU0532510137/MLIS ASIA EVENT BC	-1 367 927.11
IE00BG7PPR18/Strat Alp EUR-A-Acc	-1 281 689.79
KYG1319E1061/BLACKROC EURP I/EUR	-894 324.37
IE00BRCJDL54/MAGA SMALL UCITEUR	-668 053.91
LU1725201203/SCH-CON T EQ-EEUR	-595 170.99
QS0008521187/YARAKA S.1 2004	-574 327.38
IE00BCBHZ754/INRIS R PA EUR I AC	-559 501.70
LU2367662330/LU MW ESG TP EURRF	-489 849.37
LU1861219027/BR EM COM AB RT Z2 C	-489 196.80
LU2564024243/GIM TLS A112022EUR	-443 493.60
XFCS00X3VWX2/SELIGMAN TECH B21022	-291 209.13
LU0496443705/PICT TR-MAND-HIEUR	-196 128.34

# Rapport certifié du commissaire aux comptes



**CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**

**CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL  
FONDS DE FONDS ALTERNATIF  
Régulé par le Code monétaire et financier**

Société de gestion  
MYRIA ASSET MANAGEMENT  
32, avenue d'Iéna  
75116 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de fonds alternatif CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de fonds alternatif à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### 1. Titres de fonds d'investissement étrangers :

Les titres de fonds d'investissement étrangers en portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Nous avons pris connaissance des procédures de collecte des valeurs liquidatives définitives ou, le cas échéant, estimées provenant des administrateurs des fonds d'investissement détenus par votre OPC, utilisées pour la valorisation des fonds d'investissement étrangers et avons vérifié leur prise en compte dans la valorisation du portefeuille. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

#### 2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*


- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2024.05.29 17:48:21 +0200



## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>12 005 705,19</b>	<b>21 721 968,22</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>12 005 705,19</b>	<b>21 721 968,22</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	9 134 161,68	14 050 404,21
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	2 871 543,51	7 671 564,01
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>1 005 057,46</b>	<b>3 648 355,27</b>
Opérations de change à terme de devises	1 005 057,46	3 648 355,27
Autres	0,00	0,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>15 950,89</b>	<b>82 119,08</b>
Liquidités	15 950,89	82 119,08
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>13 026 713,54</b>	<b>25 452 442,57</b>



## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	10 624 441,51	18 017 939,40
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 548 110,78	4 263 944,48
Résultat de l'exercice (a,b)	-154 912,44	-349 250,45
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>12 017 639,85</b>	<b>21 932 633,43</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>1 009 073,69</b>	<b>3 519 809,14</b>
Opérations de change à terme de devises	995 607,61	3 489 972,37
Autres	13 466,08	29 836,77
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>13 026 713,54</b>	<b>25 452 442,57</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	12 464,11	2 923,35
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>12 464,11</b>	<b>2 923,35</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	6 632,11
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>6 632,11</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>12 464,11</b>	<b>-3 708,76</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) (*)	290 465,07	609 663,57
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-278 000,96</b>	<b>-613 372,33</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	123 088,52	264 121,88
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-154 912,44</b>	<b>-349 250,45</b>

(\*) Les frais de recherche sont compris dans le poste "Frais de gestion et dotations aux amortissements"

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement

Elles sont évaluées à la dernière VL connue, éventuellement ajustées, après accord du dépositaire, pour prendre en compte des circonstances spéciales de marché ou un délai dans la publication d'une valorisation. En cas de circonstances exceptionnelles de marché (crise de liquidités, non parution de valeurs liquidatives, suspension temporaire de cotation et de liquidités des OPC ou fonds d'investissement sous-jacents, ou autres dysfonctionnements graves), la société de gestion peut, après accord du dépositaire, suspendre l'émission et le rachat des parts, ainsi que le calcul de la VL. Les VL des parts ou actions d'OPCVM, de FIA et de fonds d'investissement peuvent, entre certaines dates de valeurs liquidatives communiquées par le dépositaire ou l'administrateur, être issues d'une estimation effectuée par le gestionnaire de l'OPCVM, du FIA ou du fonds d'investissement.

#### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### **Instruments financiers à terme :**

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

##### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux / Montant TTC* Maximum
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Part C EUR : 1,50% Part F EUR : 1.80% Part K EUR : 0,80% Part I EUR : 1,00% Part M EUR : 0,10 % Part I USD H : 1,00% Part F USD H : 1,80%
Frais indirects maximum Frais de gestion	Actif net	2% maximum en moyenne pondérée par les positions sur les sous-jacents sur l'exercice. Cela n'inclut pas les éventuels frais indirects variables liés à la performance des OPC sous-jacents
Commissions		
-Souscriptions		Néant, à l'exception des éventuels droits acquis aux OPC sous-jacents (1% maximum)
-Rachat		Néant
Commissions de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	5% TTC de la performance au-delà de celle de l'indicateur de référence qui se compose d'un high water mark et d'un hurdle (cf ci-dessous)  Néant pour les part I EUR, I USD, H et M EUR.

\* La Société de Gestion n'ayant pas opté à la TVA, ces frais sont facturés sans TVA et le montant TTC est égal au montant hors taxes.

Les frais de gestion seront directement comptabilisés et pris en compte dans le calcul de la VL. Sont pris en compte les frais du gestionnaire, les frais du dépositaire, les honoraires de commissaires aux comptes et les autres frais administratifs.

Pour chaque catégorie de parts, le Gestionnaire pourra prétendre à une commission de surperformance basée sur la surperformance de la valeur liquidative (VL) par rapport à l'indicateur de référence ci-après défini.

Part	Cap. / Dis.	Devise	ISIN	Commission de surperformance	Taux de provisionnement	Taux de rendement minimal	Modèle appliqué
C EUR	EUR	FR0010234898	Oui	5%	€STR capitalisé, floored 0	HWM permanent	C EUR
F EUR	EUR	FR0000974412	Oui	5%	€STR capitalisé, floored 0	HWM permanent	F EUR
M EUR	EUR	FR0010234914	Néant	N/A	N/A	N/A	M EUR
I EUR	EUR	FR0011591056	Néant	N/A	N/A	N/A	I EUR
K EUR	EUR	FR0011591049	Oui	5%	€STR capitalisé, floored 0	HWM permanent	K EUR
I USD H	EUR	FR0010922500	Néant	N/A	N/A	N/A	I USD H
F USD H	EUR	FR0010501072	Oui	5%	FED FUND capitalisé, floored 0	HWM permanent	F USD H

### **Indicateur de référence**

L'Indicateur de Référence se compose des deux éléments suivants :

- Un high-water mark (HWM) qui correspond à un premier actif de référence basé sur la plus haute VL atteinte à la fin d'un exercice à partir du 31/12/2021.

Le HWM initial correspond à la VL du 31/12/2021. En cas d'activation ultérieure d'une nouvelle catégorie de parts ou de réactivation d'une catégorie de parts préexistante, la VL initiale de (re-)lancement de cette nouvelle part sera retenue comme HWM initial.

- Un hurdle qui correspond à un deuxième actif de référence déterminé en supposant un placement théorique des actifs au taux de rendement minimal, qui augmente des montants de souscriptions et diminue proportionnellement aux montants de rachats. Dans l'hypothèse où ce taux de rendement minimal est négatif, un taux de 0% est appliqué pour déterminer le hurdle.

L'application d'un HWM garantit que les investisseurs ne se verront pas facturer de commission de surperformance tant que la VL ne dépasse pas la plus haute VL atteinte à la fin d'un exercice social à partir du 31/12/2021.

Cette rémunération variable permet d'aligner les intérêts du Gestionnaire avec ceux des investisseurs, et d'être en lien avec le couple rendement-risque du FCP.

### **Méthodologie de calcul de la commission de surperformance**

La VL de chaque catégorie de parts étant différente, le calcul des commissions de surperformance se fait de manière indépendante au niveau de chaque catégorie de parts et aboutit à des montants différents de commissions.

Le montant de la commission de surperformance est calculé à la même fréquence que le calcul de la VL . La commission de surperformance est incluse dans le calcul de la VL.

Si la VL servant de base au calcul de la commission, à savoir la VL après commission de surperformance sur rachats mais hors commission de surperformance relative aux parts encore en circulation, est supérieure aux deux composants de l'Indicateur de Référence (HWM et Hurdle), une surperformance est constatée.

La plus petite de ces deux surperformances sert de base de calcul à la provision d'une commission de surperformance à concurrence du taux de provisionnement de cette surperformance tel que repris dans le tableau ci-dessus (le « Taux de provisionnement »).

En cas de sous-performance vis-à-vis de l'un des deux composants de l'Indicateur de Référence, une reprise de commission de surperformance est effectuée à concurrence du Taux de Provisionnement de cette sous-performance. La provision comptable de la commission de surperformance ne sera néanmoins jamais négative.

Lorsqu'un ajustement de dilution est appliqué à la VL, il est exclu du calcul de la commission de surperformance.

Dans l'hypothèse de catégories de parts donnant droit à distribution, les éventuelles distributions de dividendes n'ont pas d'impact sur la commission de surperformance de la catégorie de parts.

Pour chaque catégorie de parts libellée dans la devise du fonds, les commissions de surperformance sont calculées dans cette devise, alors que pour les catégories de parts libellées dans une autre devise, qu'elles soient couvertes ou non couvertes en change, les commissions de surperformance seront calculées dans la devise de la catégorie de parts.

### **Période de Référence**

La période de référence correspond à la totalité de la durée de vie du fonds ou le cas échéant de la catégorie de parts.

La commission de surperformance est déterminée en général au titre de chaque période de 12 mois correspondant à l'exercice social.

### **Cristallisation**

Toute commission de surperformance positive est cristallisée, c'est-à-dire est payable à la Société de Gestion :

- à la fin de chaque exercice social. Cependant en cas d'activation ou de ré-activation d'une part, la première cristallisation des commissions de surperformance concernant cette catégorie de parts ne pourra s'effectuer (hors rachats) qu'à la fin de l'exercice social suivant celui durant lequel la part a été (ré-)activée. ; ;
- lors de chaque rachat net constaté à chaque calcul de VL au prorata du nombre de parts rachetées. Dans ce cas, la provision de commission de surperformance sera diminuée du montant ainsi cristallisé ; lors de la clôture éventuelle d'une catégorie de parts au cours d'un exercice social.

De plus et conformément à la réglementation, une commission de surperformance pourra être cristallisée :

- en cas de fusion/liquidation du fonds / catégorie de parts en cours de période de référence ;
- en cas de changement de mécanisme de surperformance

### **Affectation des sommes distribuables**

#### ***Définition des sommes distribuables***

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### ***Le résultat :***

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### ***Les Plus et Moins-values :***

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.



**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL C EUR	Capitalisation	Capitalisation
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F EUR	Capitalisation	Capitalisation
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F USD	Capitalisation	Capitalisation
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL I EUR	Capitalisation	Capitalisation
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL M EUR	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>21 932 633,43</b>	<b>56 893 603,34</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	126 651,56	244 805,93
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-10 425 580,56	-31 338 632,06
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 523 407,89	8 714 273,29
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-438 093,28	-1 028 471,77
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	270 844,65	95 523,73
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-103 839,71	-1 079 058,79
Frais de transactions	-1 976,10	-1 223,60
Différences de change	-182 809,81	800 961,97
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 405 597,26	-10 755 776,28
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 791 282,78</i>	<i>3 196 880,04</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-3 196 880,04</i>	<i>-13 952 656,32</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-278 000,96	-613 372,33
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>12 017 639,85</b>	<b>21 932 633,43</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 950,89	0,13
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	15 950,89	0,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	910 549,68	7,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	97 323,08	0,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	24,60	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	897 205,83	7,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Achat à terme de devise	97 323,08
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	907 734,38
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>1 005 057,46</b>
<b>DETTES</b>		
	Vente à terme de devise	897 071,48
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	98 536,13
	Frais de gestion fixe	13 236,00
	Autres dettes	230,08
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>1 009 073,69</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-4 016,23</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL C EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-267,648	-369 566,40
Solde net des souscriptions/rachats	-267,648	-369 566,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	58,847	
<b>Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	179,706	126 651,56
Parts rachetées durant l'exercice	-13 523,098	-9 554 760,58
Solde net des souscriptions/rachats	-13 343,392	-9 428 109,02
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10 101,881	
<b>Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F USD</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	779,070	
<b>Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL I EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-402,363	-501 253,58
Solde net des souscriptions/rachats	-402,363	-501 253,58
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 499,983	
<b>Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL M EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	730,080	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL C EUR</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F EUR</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F USD</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL I EUR</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL M EUR</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL C EUR</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 903,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F EUR</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	248 305,65
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F USD</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 746,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL I EUR</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	34 834,08
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00



### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL M EUR</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 445,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-154 912,44	-349 250,45
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-154 912,44</b>	<b>-349 250,45</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL C EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 158,10	-6 856,85
<b>Total</b>	<b>-1 158,10</b>	<b>-6 856,85</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-123 016,68	-302 454,89
<b>Total</b>	<b>-123 016,68</b>	<b>-302 454,89</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F USD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 674,41	-1 789,25
<b>Total</b>	<b>-1 674,41</b>	<b>-1 789,25</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL I EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-28 684,31	-36 488,54
<b>Total</b>	<b>-28 684,31</b>	<b>-36 488,54</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL M EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-378,94	-1 660,92
<b>Total</b>	<b>-378,94</b>	<b>-1 660,92</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 548 110,78	4 263 944,48
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1 548 110,78</b>	<b>4 263 944,48</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL C EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	10 657,89	86 390,29
<b>Total</b>	<b>10 657,89</b>	<b>86 390,29</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	934 926,85	3 180 323,05
<b>Total</b>	<b>934 926,85</b>	<b>3 180 323,05</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F USD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	5 537,21	37 230,34
<b>Total</b>	<b>5 537,21</b>	<b>37 230,34</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL I EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	406 824,80	686 322,37
<b>Total</b>	<b>406 824,80</b>	<b>686 322,37</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL M EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	190 164,03	273 678,42
<b>Total</b>	<b>190 164,03</b>	<b>273 678,42</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>51 055 662,90</b>	<b>54 904 310,09</b>	<b>56 893 603,34</b>	<b>21 932 633,43</b>	<b>12 017 639,85</b>
<b>Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL C EUR en EUR</b>					
Actif net	351 706,64	176 387,12	1 434 143,48	446 409,53	82 327,10
Nombre de titres	276,610	123,298	974,690	326,495	58,847
Valeur liquidative unitaire	1 271,48	1 430,57	1 471,38	1 367,27	1 399,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	27,35	47,61	19,29	264,59	181,11
Capitalisation unitaire sur résultat	-19,67	-28,06	-24,65	-21,00	-19,67
<b>Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F EUR en EUR</b>					
Actif net	30 336 080,23	31 712 200,68	31 048 401,51	16 413 137,04	7 214 401,26
Nombre de titres	46 212,622	43 059,200	41 089,467	23 445,273	10 101,881
Valeur liquidative unitaire	656,44	736,47	755,62	700,06	714,16
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	14,14	25,99	9,93	135,64	92,54
Capitalisation unitaire sur résultat	-11,87	-16,40	-14,55	-12,90	-12,17
<b>Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F USD en USD</b>					
Actif net en USD	168 771,24	106 058,90	109 647,91	103 119,32	107 128,46
Nombre de titres	1 421,231	779,070	779,070	779,070	779,070
Valeur liquidative unitaire en USD	118,75	136,13	140,74	132,36	137,50
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	7,08	-4,76	6,60	47,78	7,10
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	-2,25	-2,09	-2,32	-2,29	-2,14
<b>Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL I EUR en EUR</b>					
Actif net	8 471 491,65	9 636 135,38	10 527 809,57	3 553 932,12	3 147 925,59
Nombre de titres	7 608,983	7 608,983	8 029,359	2 902,346	2 499,983
Valeur liquidative unitaire	1 113,35	1 266,41	1 311,16	1 224,50	1 259,17
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	23,89	44,31	17,05	236,47	162,73

Capitalisation unitaire sur résultat	-10,67	-11,76	-13,22	-12,57	-11,47
--------------------------------------	--------	--------	--------	--------	--------



### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL K EUR en EUR</b>					
Actif net	10 380 271,73	11 743 029,66	12 163 545,07	0,00	0,00
Nombre de titres	9 319,056	9 307,791	9 307,791	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	1 113,87	1 261,63	1 306,81	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	23,91	44,30	17,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-10,38	-16,89	-12,60	0,00	0,00
<b>Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL M EUR en EUR</b>					
Actif net	1 365 751,39	1 549 875,95	1 623 284,51	1 422 533,22	1 476 006,35
Nombre de titres	792,014	783,080	785,080	730,080	730,080
Valeur liquidative unitaire	1 724,40	1 979,20	2 067,66	1 948,46	2 021,70
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	36,88	68,93	26,62	374,86	260,47
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,50	-1,96	-2,20	-2,27	-0,51

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>IRLANDE</b>				
MAGA SMALLER COS UCITS FD-EU	EUR	5 168,53	850 378,24	7,08
R PARUS FD I EUR HEDGED	EUR	6 668,879	888 227,99	7,39
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>1 738 606,23</b>	<b>14,47</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
BLACKROCK STRATEGIC FUNDS SICAV BLACKROCK EMERGING COMPANIES	EUR	1 077,5	124 246,53	1,03
BLACKROCK STRATEGIC FUNDS SICAV BLACKROCK EMERGING COMPANIES	EUR	6 455	753 427,60	6,27
CANDRIAM MONEY MARKET EURO AAA Z EUR ACC	EUR	556,351	605 371,09	5,04
FRANKLIN K2 ACTUSRAY EUROPEAN ALPHA UCITS FUND EO PF EUR	EUR	77 972,71	825 731,00	6,87
FRANKLIN K2 ELECTRON GLOBAL UCITS FUND I PF H1 CAP	EUR	59 723,871	828 370,09	6,89
GIM PFT TECH LS A092022EUR	EUR	3 542	320 267,64	2,67
GIM PSF-TECHNOLOGY LONG SHORT FUND A 10 2022 CAP	EUR	5 460	492 164,40	4,10
HELIUM FD PERFORMANCE CLASSE E EUR	EUR	795,461	968 040,24	8,06
LUMYN MW ESG TOP UCITS EURFA	EUR	6 764,3968	803 465,58	6,68
Pictet TR - Mandarin HI EUR	EUR	5 546,4	781 432,30	6,50
SCHRODER GAIA CONT T EQ-EEUR	EUR	6 902,45	893 038,98	7,43
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>7 395 555,45</b>	<b>61,54</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>9 134 161,68</b>	<b>76,01</b>
<b>Autres organismes non européens</b>				
<b>ILES CAIMANS</b>				
BLACKROCK EUROPEAN HDGE FD -I- EUR	EUR	2 481	1 176 118,05	9,78
SELIGMAN TECH SPECT B2 10 22	EUR	6 505	784 875,78	6,53
YARAKA FUND -A- USD S.1 2004	USD	98	910 549,68	7,58
<b>TOTAL ILES CAIMANS</b>			<b>2 871 543,51</b>	<b>23,89</b>
<b>TOTAL Autres organismes non européens</b>			<b>2 871 543,51</b>	<b>23,89</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>12 005 705,19</b>	<b>99,90</b>
<b>Créances</b>			<b>1 005 057,46</b>	<b>8,36</b>
<b>Dettes</b>			<b>-1 009 073,69</b>	<b>-8,39</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>15 950,89</b>	<b>0,13</b>
<b>Actif net</b>			<b>12 017 639,85</b>	<b>100,00</b>

Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL I EUR	EUR	2 499,983	1 259,17
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL C EUR	EUR	58,847	1 399,00
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F EUR	EUR	10 101,881	714,16
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL M EUR	EUR	730,080	2 021,70
Parts CANDRIAM MM LONG SHORT GLOBAL F USD	USD	779,070	137,50